

226C0975
FR0000060451-OP011-AS04

3 juillet 2026

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

INSTALLUX S.A.

(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 226C0830 du 11 juin 2026

1. Le 3 juillet 2026, a été déposé le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société INSTALLUX S.A., en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société INSTALLUX S.A. (« la **Société** »), déposé, le 11 juin 2026¹, par le Crédit Industriel et Commercial (« **CIC** »), agissant pour le compte de la société Financière CCE² (« l'**Initiateur** »). Ce projet a été annoncé le 26 mai 2026³.
2. Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par M. Thomas Hachette, désigné le 1^{er} avril 2026 par le conseil de surveillance de la société INSTALLUX S.A. en qualité d'expert indépendant (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants), en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1^o, 4^o et, II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil de surveillance de la société INSTALLUX S.A. en date du 1^{er} juillet 2026 en application des dispositions de l'article 231-19, 4^o du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.
3. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres INSTALLUX S.A. sont applicables.

¹ Cf. D&I226C0830 du 11 juin 2026.

² Société à responsabilité limitée de droit français détenue par le concert familial Canty (cf. D&I 218C1906 du 28 novembre 2018).

³ Cf. notamment D&I 226C0729 du 27 mai 2026.